

# ASSEMBLEE DE CORSE

---

## DELIBERATION N° 08/187 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA PHASE « PROJET » DES ETUDES DE CONCEPTION RELATIVES A LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DESTINE A ACCUEILLIR LA BIBLIOTHEQUE, LE CENTRE CULTUREL, L'ADMINISTRATION ET LES SERVICES COMMUNS DE L'UNIVERSITE DE CORSE A CORTE

---

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2008

L'An deux mille huit, et le neuf octobre, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MARCHIONI François-Xavier, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin  
Mme GUERRINI Christine à M. GALLETTI José  
Mme MOZZICONACCI Madeleine à M. DOMINICI François



M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RICCI Annie à Mme BURESI Babette.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 04/77 AC de l'Assemblée de Corse du 20 février 2004 approuvant le projet de construction d'un ensemble immobilier destiné à accueillir la bibliothèque, le centre culturel, l'administration et les services communs de l'Université de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**APPROUVE** la phase « Projet » des études de conception relatives à la construction d'un ensemble immobilier destiné à accueillir la bibliothèque, le centre culturel, l'administration et les services communs de l'Université de Corse à CORTE, telles que décrites dans le rapport annexé à la présente délibération.



**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** le montant de l'opération fixé à 27 M€ HT, soit 29,80 M€ TTC, détaillé dans le bilan financier du rapport annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 3 :**

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les procédures de consultation des entreprises nécessaires à la réalisation des travaux.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

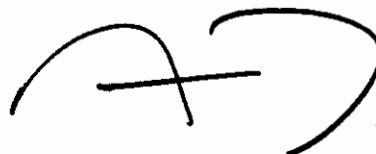
AJACCIO, le 9 octobre 2008

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



**Serge TOMI**

Le Président de l'Assemblée de Corse,



**Camille de ROCCA SERRA**



**ANNEXES**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**OBJET** : Approbation de la phase « Projet » (PRO) des études de conception relatives à la construction d'un ensemble immobilier regroupant la bibliothèque universitaire, le centre culturel, les locaux administratifs et les services communs de l'Université de Corse à Corte et habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les procédures de consultation des entreprises nécessaires à la réalisation des travaux.

### **I. Nature et étendue des besoins à satisfaire**

Le projet consiste à réaliser, sur le site du campus Grossetti à Corte, un ensemble immobilier d'environ 10 000 m<sup>2</sup> destiné à accueillir la bibliothèque, le centre culturel, l'administration et les services communs de l'Université de Corse.

Le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la conception et à la réalisation du présent projet de construction a été confié le 25 avril 2006, après concours d'architecture, à l'équipe :

- Sarl Alpha Architecture, mandataire
- Sarl Guerrini-Girard, architectes
- Sarl Iles, architectes
- Sa BERIM, bureau d'études techniques

L'enveloppe prévisionnelle des travaux a été fixée à 15 000 000 € HT (valeur janvier 2005) dans le cadre du concours d'architecture.

Les études « d'Avant Projet Définitif » (APD), ont été approuvées par le Président du Conseil Exécutif le 31 janvier 2008 et le montant prévisionnel des travaux porté par avenant à 16 490 000 € HT (valeur janvier 2005).

### **II. Objet du rapport**

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'approbation de l'Assemblée de Corse, les études de « Projet » relatives à la construction de la bibliothèque universitaire de Corte, remises par le maître d'œuvre le 21 mai 2008, d'arrêter le bilan financier prévisionnel de l'opération (septembre 2008) et d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les procédures de consultation des entreprises nécessaires à la réalisation des travaux.

Ce dossier a fait l'objet d'une analyse par les différents assistants à la maîtrise d'ouvrage (AMO-programmiste, AMO-Haute Qualité Environnementale, Contrôleur technique, Coordonateur Santé et Sécurité des Personnes) et il en ressort :

- En termes de fonctionnalité et de surfaces :

Le projet est compatible avec les exigences du maître d'ouvrage traduites dans le programme technique et architectural. Toutefois, certains locaux feront l'objet de

modifications mineures qui pourront être prises en compte avant la mise au point du dossier de consultation des entreprises (D.C.E.)

- Enveloppe financière prévisionnelle :

L'estimation prévisionnelle des travaux annoncée par le Maître d'œuvre, détaillée lot par lot au chapitre suivant, s'élève à 16 492 000 € HT (valeur janvier 2005), ce qui correspond au coût prévisionnel des travaux que le maître d'œuvre s'est engagé à respecter lors de la validation de la phase d'Avant Projet Définitif.

- Haute Qualité Environnementale :

Bien que, le dossier comporte des insuffisances de détails au niveau de la description des prestations liées à la Haute Qualité Environnementale et des incohérences entre les différents documents, l'assistant à la maîtrise d'ouvrage HQE considère que le dossier peut-être validé en l'état. Toutefois, la maîtrise d'œuvre s'engage à fournir en complément du D.C.E :

- un tableau récapitulatif des prestations par local ;
- des simulations complémentaires de confort d'été ;
- un bilan énergétique définitif et complet.

- Contrôle technique :

Suite aux avis défavorables contenus dans le rapport initial remis par la SO.CO.TEC, une réunion a été organisée avec la maîtrise d'œuvre. Lors de cette réunion des réponses ont été apportées aux avis défavorables du rapport et la maîtrise d'œuvre c'est engagée à intégrer ces réponses soit dans les pièces écrites, soit sur les plans du dossier de consultation des entreprises (D.C.E).

- Coordination Sécurité des Personnes et Protection de la Santé :

A ce stade des études de conception, le coordonateur S.P.S considère que les exigences en terme de sécurité liée au chantier, ont bien été intégrées dans le dossier « PRO ».

### III. Coût prévisionnel des travaux

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 16 492 000 € HT soit 17 811 360 € TTC.

Ce coût est établi sur la base des conditions économiques du mois de janvier 2005 (base Concours d'architecture).

Afin de le ramener aux conditions économiques du mois de septembre 2008 il a été appliqué l'actualisation prévue au marché.

Ainsi, le coût des travaux, lot par lot, se décompose comme suit :

N° lot	Intitulé	Montant H.T. (janv. 05)	Actualisation Janv. 05 => Sept. 08	Montant H.T. (Sept. 08)
1	Terrassements, fondations, gros-œuvre, revêtement façades, sols durs et faïences	8 860 000,00	1 470 103,70	10 330 103,70
2	Etanchéité	342 000,00	56 746,67	398 746,67
3	Cloisons, doublage, faux plafonds	503 000,00	83 460,74	586 460,74
4	Revêtement de sols souples	470 000,00	77 985,19	547 985,19
5	Peinture	386 000,00	64 047,41	450 047,41
6	Menuiseries extérieures	1 320 000,00	219 022,22	1 539 022,22
7	Menuiseries intérieures	300 000,00	49 777,78	349 777,78
8	Serrurerie, métallerie, charpente métallique	960 000,00	159 288,89	1 119 288,89
9	Ascenseurs, monte-charges	256 000,00	42 477,04	298 477,04
10	Electricité, courants forts et faibles	985 000,00	163 437,04	1 148 437,04
11	Chauffage, ventilation, plomberie	1 510 000,00	250 548,15	1 760 548,15
12	VRD	600 000,00	99 555,56	699 555,56
	<b>Montant global des travaux :</b>	<b>16 492 000,00</b>	<b>2 736 450,39</b>	<b>19 228 450,39</b>

#### IV. Bilan financier de l'opération

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à ce jour (voir bilan financier de septembre 2008 annexé au présent rapport) à 27 M€ HT, soit 29,8 M€ TTC.

Ce bilan comprend, outre les marchés d'études et de travaux, les marchés qui seront conclus pour les équipements et le mobilier.

De même, une provision pour aléas et imprévus égale à 5 % du montant des travaux, ainsi qu'une provision pour les révisions de prix ont été prévues.

#### V. Echéancier de réalisation

Dès que l'Assemblée de Corse aura validé les dispositions du présent projet, l'opération entrera dans la phase de passation des marchés de travaux et se poursuivra, selon l'échéancier suivant :

- Mise au point du dossier de consultation des entreprises (D.C.E) : 0,5 mois
- Consultation des entreprises et passation des marchés : 6 mois
- Réalisation des travaux : 30 mois
- Réception, équipement et mise en service : 4,5 mois

Compte tenu du planning, ci-dessus, la livraison du bâtiment peut être envisagée courant premier semestre 2012.

## VI. Conclusions

En application de l'article L. 4424.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante :

- approuve les études de « Projet » relatives à la construction d'un ensemble immobilier destiné à accueillir la bibliothèque, le centre culturel, l'administration et les services communs de l'Université de Corse à CORTE, telles que décrites dans le présent rapport ;

- approuve le bilan financier prévisionnel de l'opération fixé à 27 M€ HT, soit 29,80 M€ TTC, tel que détaillé dans le présent rapport ;

- autorise le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les procédures de consultation des entreprises nécessaires à la réalisation des travaux.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.



## CONSEIL EXECUTIF

###

**CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER REGROUPANT LA  
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE, LE CENTRE CULTUREL UNIVERSITAIRE,  
L'ADMINISTRATON ET LES SERVICES COMMUNS DE L'UNIVERSITE DE  
CORSE A CORTE**

###

<b>BILAN FINANCIER PREVISIONNEL (SEPTEMBRE 2008)</b>
--

Maîtrise d'œuvre (cis OPC)	<b>2 033 920,00 €</b>
	Marché initial (valeur août 2005) 1 920 000,00 Avenant n° 1 (valeur août 2005) 113 920,00
Indemnités concepteurs non retenus	<b>165 000,00 €</b>
Assistance à maîtrise d'ouvrage (programmiste + HQE)	<b>60 300,00 €</b>
Contrôle technique	<b>60 000,00 €</b>
Coordination S.P.S	<b>25 000,00 €</b>
Travaux	<b>16 490 000,00 €</b>
	Estimation concours (valeur janv. 2005) 15 000 000,00 Plus value A.P.D (valeur janv. 2005) 1 490 000,00
Equipements et mobilier	<b>2 500 000,00 €</b>
Aléas et provision pour actualisations et révisions de prix pour une livraison prévisionnelle début 2012.	<b>5 595 780,00 €</b>
Divers : constitution de dossiers, maquette, relevés complémentaires, insertions presse	<b>70 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27 000 000,00 € HT</b>  <b>Soit 29 800 000,00 € TTC</b>